

3^{ème} CONFERENCE MONDIALE DES PRESIDENTS DE PARLEMENT

Nations Unies, Genève, 19-21 juillet 2010

SP-CONF/2010/1-Inf.1 3 février 2010

3ème CONFERENCE MONDIALE DES PRESIDENTS DE PARLEMENT

Nations Unies, Genève, 19-21 juillet 2010

NOTE D'INFORMATIONS

La 3^{ème} Conférence mondiale des Présidents de parlement se tiendra dans la salle de l'Assemblée des Nations Unies à Genève du 19 au 21 juillet 2010. Elle aura pour thème général : Les parlements dans un monde en crise : garantir la responsabilité démocratique mondiale pour le bien commun.

Les travaux de la Conférence, convoquée par l'Union interparlementaire, seront conduits par le Président de l'Organisation, M. Theo-Ben Gurirab. Toutes les dispositions relatives à la tenue de la réunion sont arrêtées sous l'autorité d'un comité préparatoire composé de Présidents de parlement et de membres du Comité exécutif de l'UIP.

La présente note vise à présenter un aperçu des règles et modalités de déroulement de la réunion. Elle est assortie d'un ordre du jour provisoire, d'un formulaire d'inscription des délégations et d'un formulaire permettant d'indiquer les préférences en ce qui concerne la prise de parole. Plus ample information sera communiquée en temps utile.

Calendrier des séances

Le lundi 19 juillet, la Conférence se réunira de 10 à 13 heures et de 15 à 18 heures. Les travaux commenceront par une cérémonie d'ouverture, en présence du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Une photo de groupe des Présidents sera prise à 14 h.45.

Le mardi 20 juillet, les Présidents siégeront de 10 à 13 heures et de 15 à 18 heures.

Le mercredi 21 juillet, ils se réuniront de 10 à 13 heures et, si nécessaire, de 15 à 18 heures.

Deux réunions-débats auront lieu le 20 juillet, respectivement de 10 à 13 heures et de 15 à 18 heures. Elles porteront sur des sujets liés au thème général de la Conférence.

Réceptions

Il y aura deux réceptions le lundi 19 juillet.

Le Président de l'UIP invitera à déjeuner les Présidents de parlement et les chefs des délégations à l'Organisation des Nations Unies.

La Suisse donnera une réception en soirée en l'honneur des Présidents de parlement et des membres de leurs délégations.

Participation

La Conférence réunira les catégories suivantes de participants, observateurs et orateurs invités :

Participants

Les Présidents de tous les parlements nationaux, y compris les présidents des deux Chambres dans le cas des parlements bicaméraux, sont invités. Le Président du Parlement de la Palestine est également invité à participer à la Conférence.

Observateurs

- Les Présidents des assemblées parlementaires internationales qui sont Membres associés de l'UIP ou qui jouissent du statut d'observateur aux réunions de l'UIP;
- Les dirigeants des programmes et institutions du système des Nations Unies et de l'OMC;
- Les représentants permanents auprès de l'ONU à Genève.

Orateurs invités

Des dirigeants de l'ONU et d'autres personnalités internationales seront invités à prendre la parole.

Effectif et composition des délégations

L'effectif maximum de la délégation de chaque Parlement et Membre associé ne devrait pas dépasser six personnes (dix personnes dans le cas des parlements bicaméraux). Chaque délégation aura droit à quatre sièges (deux sièges à un pupitre et deux derrière) dans la salle de l'Assemblée. Les délégations composées des deux Présidents pour les parlements bicaméraux auront droit à huit places (quatre sièges à un pupitre et quatre derrière). Des sièges supplémentaires sont disponibles dans la salle de l'Assemblée, notamment dans les tribunes, pour les personnes accompagnant les délégations parlementaires.

Les délégations des observateurs, qui ne devraient pas compter plus que deux personnes, auront droit à un siège à un pupitre et un siège derrière.

Droit à la parole

Seuls les Présidents de parlement (et dans le cas des parlements bicaméraux, les Présidents des deux chambres), les Présidents des assemblées parlementaires officielles qui sont Membres associés de l'UIP et les orateurs invités pourront prendre la parole.

Chaque Président de parlement aura un temps de parole de cinq minutes. Au cas où les deux Présidents d'un parlement bicaméral souhaiteraient s'adresser à la Conférence, chacun d'eux aura un temps de parole de quatre minutes. Les Présidents des assemblées parlementaires officielles auront un temps de parole de trois minutes.

Un formulaire d'inscription des orateurs est joint à la présente note. Chaque Parlement est prié d'indiquer par écrit au Secrétariat de l'UIP, <u>le 7 juin 2010 au plus tard</u>, la séance au cours de laquelle le(s) Président(s) désire(nt) parler. Le Secrétariat de l'UIP arrêtera l'ordre des orateurs en tenant en compte, autant que possible et sur la base du principe "premier arrivé, premier servi", des préférences indiquées.

Document final

A la fin de la Conférence, les participants seront invités à adopter un Document final, qui aura été rédigé par le Comité préparatoire et sera soumis à l'examen des délégations suffisamment à l'avance. Un avant-projet de ce document sera envoyé à tous les Présidents de parlement début mars pour commentaires et suggestions avant d'être parachevé par le Comité préparatoire.

Langues

Les séances plénières de la Conférence se tiendront dans la salle de l'Assemblée. L'interprétation sera assurée dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe). Une cabine a en outre été réservée pour le japonais, comme il est d'usage aux réunions de l'UIP. Les Présidents de parlement s'adressant à la Conférence dans une autre langue devront faire interpréter leur déclaration individuelle dans l'une des six langues officielles et fournir à cette fin leur propre interprète. Deux cabines d'interprétation seront disponibles, sur une base tournante, pour l'interprétation des déclarations individuelles à partir d'autres langues. L'interprète devra prendre contact avec le chargé des conférences dans la salle de l'Assemblée 30 minutes avant le début de la séance afin d'en recevoir les instructions appropriées.

Les réunions-débats se tiendront dans une salle distincte. L'interprétation sera assurée dans les quatre langues habituellement utilisées lors des réunions de l'UIP, à savoir l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français. Une cabine d'interprétation sera également disponible, sur une base tournante, pour l'interprétation des déclarations individuelles à partir d'autres langues. Les interprètes qui souhaiteraient utiliser cette cabine devront prendre contact avec le chargé des conférences dans la salle de réunion 30 minutes avant le début de la réunion-débat afin d'en recevoir les instructions appropriées.

Inscription et hébergement des délégations

Les participants et observateurs sont aimablement priés de remplir dès que possible le formulaire d'inscription ci-joint et de le retourner au Secrétariat de l'UIP <u>le 7 juin au plus tard</u>. Ce formulaire peut être soumis par fax ou courriel, comme suit :

Fax: +41 22 919 41 60 Courriel: postbox@mail.ipu.org

Les délégations sont priées de contacter leur Mission permanente à Genève dès que possible pour ce qui concerne leur voyage et leur hébergement. Les Missions ont l'habitude d'effectuer des réservations de chambres d'hôtel et autres démarches au nom des délégations de leurs pays aux réunions des Nations Unies.

Les délégations des pays qui n'ont pas de représentation diplomatique à Genève peuvent réserver leurs chambres par l'intermédiaire de l'Office du tourisme de Genève.

Il est également possible de faire une réservation en ligne via le site Internet de l'Office du tourisme :

http://www.geneve-tourisme.ch/?rubrique=0000000253&lang.

Conformément à la pratique suivie par les hôtels à Genève, seules les réservations accompagnées d'un numéro de carte de crédit à titre de garantie seront confirmées. Le mois de juillet étant une période très chargée pour les hôtels à Genève, il est fortement recommandé d'effectuer les réservations de chambres d'hôtel le plus tôt possible.

Badges d'accès dans l'enceinte de l'ONU

En raison des mesures de sécurité strictes en vigueur à l'ONU, tous les délégués à la Conférence devront être munis d'un badge d'identification spécial de l'ONU pour accéder au bâtiment du Secrétariat et devront également être munis d'une pièce d'identité officielle (passeport, carte nationale d'identité, etc.) lorsqu'ils pénètrent dans l'enceinte de l'ONU. Plus ample information sur la procédure à suivre sera communiquée en temps opportun.

Accueil

Les Missions permanentes à Genève, et le cas échéant les Ambassades à Berne, sont priées de solliciter les facilités d'accueil des Présidents de parlement (personnalités de haut rang - VIP) à l'arrivée et au départ, conformément à la procédure usuelle. Les facilités d'accueil seront limitées à une ou deux personnalités de haut rang et cinq accompagnants. Les représentations diplomatiques sont cordialement invitées à se mettre en rapport avec les services d'accueil des aéroports de Genève et de Zurich afin de régler les détails des arrivées et départs.

Les participants ressortissants d'Etats ne disposant pas d'une représentation diplomatique en Suisse sont priés de s'adresser à la représentation accréditée auprès des autorités suisses ou à l'Ambassade de Suisse accréditée auprès des autorités de l'Etat d'envoi.

Transport

Les missions permanentes, et le cas échéant les Ambassades à Berne, sont priées de se charger de l'accueil et du transport de leurs délégations respectives. Les Etats ne disposant pas d'une représentation diplomatique en Suisse sont priés de s'annoncer au Secrétariat de l'UIP.

Formalités d'immigration - visas

La Suisse est membre associé des Accords de Schengen et fait ainsi partie de l'espace Schengen. Pour les personnes soumises à l'obligation de visa, la Suisse établit des visas de séjour d'une durée maximale de 3 mois, qui sont généralement valables pour tout l'espace Schengen.

La réglementation Schengen impose des délais plus longs pour la délivrance des visas. Aussi les délégations sont-elles priées de soumettre leurs demandes <u>avant le 7 juin 2010</u>, date d'échéance du délai d'inscription à la Conférence.

Les autorités suisses s'efforceront de traiter les demandes dans les meilleurs délais possibles mais ne seront pas en mesure de garantir l'octroi de visas en cas de demande tardive.

Sécurité

La sécurité au Siège de l'ONU est du ressort exclusif de l'ONU, qui applique ses propres règles en la matière.

La sécurité extérieure est de la compétence des instances fédérales et cantonales compétentes en matière de sécurité.

Les personnalités accompagnées d'agents de sécurité armés devront solliciter des demandes de permis de port d'armes, conformément à la procédure usuelle. Les autorités suisses nous informent qu'un maximum de 5 armes à poing par délégation peut être autorisé.

Personnes à contacter à l'UIP

- a) Pour les questions relatives au protocole, M. Marcelo Bustos Letelier, Directeur des Affaires de l'Assemblée et des relations avec les Parlements membres (tél. +41 22 919 41 37, fax +41 919 41 60, courriel : mbl@mail.ipu.org).
- b) Pour les demandes de renseignements adressées au Président et au Secrétaire général de l'UIP, Mme Jill Toedtli (tél. +41 22 919 41 11, fax +41 22 919 41 60, courriel : jt@mail.ipu.org).
- c) Pour les modalités pratiques, Mme Sally Anne Sader (tél. +41 22 919 41 14, fax +41 22 919 41 60, courriel : sas@mail.ipu.org).